



Bruno Lemesle, *Quand l'Église corrigeait les excès du clergé. La punition des délits ecclésiastiques au Moyen Âge*

Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2018, 106 p., ISBN :
978-2-36441-264-4

Élisabeth Lusset



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/chs/2599>

DOI : 10.4000/chs.2599

ISSN : 1663-4837

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 18 décembre 2019

Pagination : 133-134

ISSN : 1422-0857

Référence électronique

Élisabeth Lusset, « Bruno Lemesle, *Quand l'Église corrigeait les excès du clergé. La punition des délits ecclésiastiques au Moyen Âge* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], vol. 23, n°2 | 2019, mis en ligne le 06 mai 2020, consulté le 01 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/chs/2599> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.2599>

Ce document a été généré automatiquement le 1 avril 2022.

© Droz

Bruno Lemesle, *Quand l'Église corrigeait les excès du clergé. La punition des délits ecclésiastiques au Moyen Âge*

Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2018, 106 p., ISBN : 978-2-36441-264-4

Élisabeth Lusset

RÉFÉRENCE

Bruno Lemesle, *Quand l'Église corrigeait les excès du clergé. La punition des délits ecclésiastiques au Moyen Âge*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2018, 106 p., ISBN : 978-2-36441-264-4

- 1 L'ambition affichée par cette collection d'essais d'une centaine de pages est de proposer un éclairage historique sur une question contemporaine sensible (ici les scandales sexuels au sein de l'Église catholique). Bruno Lemesle tente de se livrer à cet exercice difficile en s'interrogeant sur la manière dont l'Église médiévale punissait les clercs délinquants. Dans le prologue, l'auteur souligne les continuités entre passé et présent, notamment la volonté de l'Église d'éviter le scandale et le fait qu'elle prévoit, dès l'Antiquité tardive, des mesures disciplinaires à l'encontre des clercs coupables d'excès et de leur hiérarchie défaillante. Mais il insiste également sur les différences considérables entre un Moyen Âge (principalement envisagé du XII^e au XIV^e siècle), où l'Église romaine est à l'apogée de sa puissance et où la dénonciation des excès sert la construction de la monarchie pontificale (voir les travaux de J. Chiffolleau, J. Théry, A. Fossier ou encore S. Parent), et la période actuelle qui voit la déprise générale du catholicisme, une déprise récemment analysée par G. Cuchet dans l'ouvrage *Comment notre monde a cessé d'être chrétien. Anatomie d'un effondrement* (Paris, 2018), dont on lira,

avec profit, la recension critique de J. P. Gay (<https://histcatho.hypotheses.org/author/histcatho>). La fin du prologue expose plus précisément les intentions de l'auteur, qui entend « donner, à partir du passé, un éclairage sur le présent de nos comportements et de nos valeurs » [c'est nous qui soulignons] pour « mieux évaluer la présente situation » et s'interroger sur les voies possibles de la réforme de l'Église (« L'Église catholique peut-elle transiger avec la doctrine ? »). Néanmoins le lecteur devra attendre les six dernières pages pour voir ressurgir ces questionnements et des embryons de réponses.

- 2 En effet, le cœur de l'ouvrage ne répond nullement à l'objectif fixé dans le prologue. Sous couvert de traiter une question d'actualité à la lumière des recherches récentes sur l'Église médiévale, l'auteur propose un collage maladroit et peu digeste d'une série d'articles et d'ouvrages qu'il a publiés depuis une dizaine d'années. Confrontant les lettres des papes Alexandre III (1159-1181) et Innocent III (1198-1216) (parfois citées *in extenso*, en français) avec la production normative de l'Église (Décret de Gratien, *Liber extra* ainsi que les commentaires des canonistes) et, plus marginalement, les enseignements des maîtres des écoles médiévales (*quaestiones*), il aborde tour à tour plusieurs thèmes : les excès des clercs (dont l'auteur souligne qu'ils sont « très différents de ceux d'aujourd'hui », p. 22) et dans une moindre mesure des laïcs, mais aussi les procédures de dénonciation et d'enquête (procédure inquisitoire), les accusations de dilapidation et d'incontinence sexuelle, la négligence des évêques et la manière dont l'Église discipline le clergé (obligation du célibat, entre autres) et façonne les comportements des fidèles (mariage monogame et indissoluble, confession, etc.).
- 3 Cette juxtaposition de thématiques conduit l'auteur à de nombreuses répétitions (par exemple, sur le principe de la chaîne causale des péchés, p. 21 et 66) et à des allers-retours chronologiques qui rendent difficilement perceptibles les évolutions. Alors que la collection vise un « public de non spécialistes » (p. 5), l'auteur accompagne peu ses lecteurs : il faut ainsi attendre la page 62 pour une présentation en bonne et due forme de la compilation de décrétales du *Liber extra* de 1234, citée plusieurs fois auparavant. On ne saurait que trop recommander au lecteur d'aller plutôt lire les articles et livres de l'auteur (indiqués dans la courte bibliographie, p. 104), autrement mieux construits, pour comprendre comment, aux XII^e-XIII^e siècles, dans le sillage de la réforme grégorienne, la dénonciation et la répression des manquements des clercs, et en particulier des prélats, devient un mode de gouvernement au sein d'une Église médiévale centralisée.

AUTEURS

ÉLISABETH LUSSET

CNRS

Elusset[at]free.fr